

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83



Gestion publique ou gestion privée pour les collèges ?

Toutes les informations recueillies montrent que la formule du partenariat public/privé engendre des prises de risque considérables qui font peser des menaces sur l'emploi public départemental. Tout montre, à l'inverse, que la maîtrise d'Ouvrage Publique mise en œuvre par les agents départementaux apporte les meilleurs avantages en matière de financement, de réalisation et de gestion.

Or, le 15 mars 2012, le président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, Claude Bartolone, prévoit de signer trois contrats "Partenariat Privé" (PPP) pour le financement, la réalisation et la gestion de douze collèges.

D'autres choix sont possibles ! Il n'est pas trop tard pour créer les conditions de la mise en œuvre d'une solution de Maîtrise d'Ouvrage Publique directe !

Pour porter un certain nombre de propositions et affirmer leur demande de suspension de la signature des contrats PPP envisagée le 15 mars, les organisations syndicales du Conseil Général, CGT, FSU, CFTD, SUD, CFTC, FO ainsi que la CGT Educ'action 93 et la FCPE 93 tiendront une :

Conférence de presse : Jeudi 8 mars à 10 h.

**Dans les locaux de l'immeuble Erik Sati - Rue Pablo Picasso à Bobigny
(6^e étage, salle 613)**

(Face au TGI de Bobigny, accès par la passerelle, ex bâtiment de l'Inspection académique de Bobigny).

Le 5 mars 2012